

SUD ne cautionne pas la restructuration !

La dernière séance de négociation de l'accord a eu lieu le 11 juillet ■ CGT, CFDT et FO ont signé ■ Tout y passe : les fonctions, les fiches de poste, les promotions, les régimes de travail, les reclassements... ■ C'est le projet de la future organisation de la DNC mais avec un quart du personnel laissé sur le bord de la route...

La vérité des prix !

Appelons un chat un chat : malgré toutes les avancées affichées, cet accord n'est ni plus ni moins que le projet de restructuration de la DNC. Il intègre les mesures d'accompagnement social, logique dans le cadre d'une réorganisation qui, en moins de 5 ans, fermera à terme 18 sites et supprimera 228 emplois, soit près d'un quart des effectifs comptables ! Ces annonces ont été faites il y a plus d'un an, fin mai 2018. Personne ne pourra dire qu'il a été pris en traître par cet accord, encore moins les signataires !

Il y avait des oubliés

SUD a fortement participé aux négociations de cet accord et nous avons obtenu un certain nombre de nos revendications. Mais, nous n'avons eu de cesse de le rappeler, les grands oubliés, ce sont les collègues qui vont devoir quitter la compta ! Au démarrage des négociations, ils n'avaient même pas le droit à obtenir des promotions comme leurs collègues au prétexte que cela risquait de gêner leur reclassement !!!

2023, c'est demain !

SUD refuse de cautionner un accord qui ne donne des garanties que jusqu'en 2023. Dans le monde de l'entreprise cela peut paraître une éternité, mais dans la vraie vie, 4 ans c'est court ! En plus, nous savons

d'ores et déjà qu'à son terme d'autres services fermeront en espérant que ce ne soit pas plus tôt !

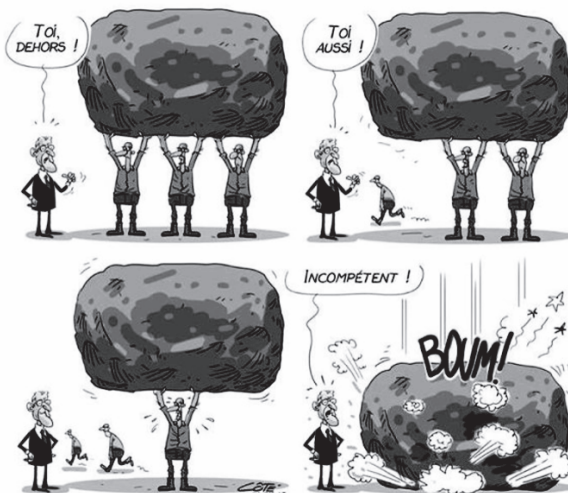
Petit rappel !

Au bout du compte, SUD n'a pas signé. Pour nous, ce texte est surtout un trompe l'oeil pour que les comptables ne regardent pas ce qui pourrait leur arriver dans l'avenir... Depuis plusieurs années, les projets massacreurs d'emplois et générateurs de stress et de reclassements se succèdent à la compta ! En 2005, la DECF (direction transverse comptable éclatée en métiers) comportait 1 900 comptables, à l'arrivée, en 2023, ils ne seront plus que 700 !!!

Les réorganisations se succèdent et à chaque fois, des propositions alléchantes sont données dans les accords mais au final ? Plusieurs années après, que valent les primes ou les promotions quand il faut se reclasser ou partir à la retraite ou avec des mesures d'âge anticipées dont les effets pécuniers, de plus en plus réduits se feront sentir jusqu'à la fin de notre vie !

La com toujours la com...

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la sempiternelle phrase dans



le préambule : "Cet accord ne constitue pas une approbation explicite ou implicite pour les organisations syndicales signataires de la composante organisationnelle du projet Ambition SLD Comptabilité" qui reste un grand moment d'hypocrisie au regard du contenu du texte. Il découle bien de la réorganisation due à SLD !!!

La Poste se sert de ces accords signés pour communiquer à l'extérieur en démontrant que dans notre entreprise, tout va bien puisque les accords sont signés !!!

Pour SUD, signer cet accord, c'est approuver les fermetures de sites et les suppressions d'emplois !

Rythmes de travail, une usine à gaz !

En 2013, le directeur actuel de la DNC avait accepté que les rythmes de travail fassent l'objet d'un accord séparé, et là, alors que l'accord proposé balaye encore plus de thèmes : refus catégorique !

Résultat : ce chapitre n'est pas d'une grande clarté !

Un nombre de cycles revus à la baisse

La DNC a recensé 7 cycles de travail existants avec au minimum une dizaine de collègues les ayants choisis. La direction profite de l'accord pour en supprimer 3 concernant 43 collègues... Mais, même s'il n'y avait pas beaucoup d'agents à en bénéficier, où est le problème ? La seule réponse crédible pourrait être l'harmonisation mais encore faudrait-il que la DNC la pratique vraiment car elle a sérieusement reculé au fur et à mesure des négociations...

11 principes pour les régimes de travail...

Rien que ça !!! Et le problème, c'est que cette liste rend la compréhension très compliquée pour les collègues qui n'ont pas pu assister aux réunions. Les comptables vont devoir « choisir » en septembre. SUD a reçu de nombreuses demandes pour organiser des HMI pour expliquer cette partie de l'accord... les bras nous manquent pour faire le tour des services, nous allons donc tenter de le faire sur cette page mais n'hésitez pas à nous contacter pour qu'on vous l'explique !

Pour tout comprendre, il faut commencer par remonter le temps car aujourd'hui, en dehors des cycles de travail, se cotoient 2 fonctionnements très différents sur notre direction.

Sur l'ancienne comptabilité courrier

Historiquement, ils étaient majoritairement équipés de badgeuses. Lorsque celles-ci sont tombées en panne, la D2C a fait le choix de ne pas les remplacer : ça coûtait trop cher !!!! Dans certains centres, les collègues ont fortement contestés, le directeur de l'actuelle DNC, qui comme a son habitude, avait décidé de manière unilatérale et autoritaire de les supprimer a été obligé

de reculer... Un tableau de suivi excel a donc été mis en place pour les remplacer. Et un accord uniquement sur ce thème a été proposé pour "harmoniser". Ce qui, pour la direction voulait dire : réduire les « avantages » de ceux qui en avaient trop ! Le report d'heures en fin de mois a été limité, les modalités de récupération devenus plus difficiles puisque les plages fixes (moments de présence obligatoire) ont été augmentées...

Sur l'ancienne comptabilité Réseau

Là, les badgeuses ont été carrément interdites ! Même si certains services ont réussi à les garder un certain temps de manière totalement officieuse...

Comme pour les badgeuses, des plages horaires d'arrivées et de départs ont été mises en place mais à l'intérieur, les agents ont du choisir des horaires fixes !

Les cycles de travail de ces services issus de la DCRLP étaient : une semaine sans repos de cycle ou une 1/2 journée de RTT par semaine ou une journée de RTT par quinzaine...

Deux principes totalement différents

Chaque service va devoir choisir mais sans que les collègues issus de la DCRLP ne sache vraiment comment cela fonctionne puisque l'accord, contrairement à celui de 2013 sur la D2C est totalement muet sur ces aspects...

Dans la théorie : les cadres sont sensés vérifier chaque jour à quelle heure arrivent et partent les agents de leurs équipes et saisir tout ça dans un tableau excel qui est, d'après le directeur de la DNC, très simple à utiliser... Les cadres de l'ex-DCRLP pourraient avoir quelques sueurs à l'idée du boulot qu'ils vont devoir réaliser si les agents décidaient de prendre ce système... Ces derniers pourraient se dire qu'ils vont se retrouver ultra-fliquéés si ils doivent aller voir leur responsable chaque jour dès qu'ils arrivent ! Mais en réalité, dans de nombreux services, ils notent eux-mêmes leurs horaires et les donnent plus tard à leurs responsables (avec parfois plusieurs journées cumulées) pour que les saisies soient plus simples...

Lors des bilatérales, Sud a demandé l'application des horaires variables dans tous les services.

A l'arrivée...

En 2011, le directeur de la D2C voulait supprimer les badgeuses et là, avec l'harmonisation « obligée » dans son accord, ce type de fonctionnement pourrait s'étendre à d'anciens services du réseau (ce dont il n'avait pas pris conscience avant notre bilatérale) ! Du coup, il a préféré ne rien écrire de plus dans l'accord, pour que personne ne soit tenté !

L'accord de 2013 excluait les collègues à temps partiels de ces horaires variables au motif qu'ils avaient signé un contrat avec La Poste ! Et alors ? Une fois de plus, il est où le problème ?

Sud a enfin réussi à faire comprendre au directeur de la DNC, après de nombreuses années, lors de la dernière séance de négociation, que c'était du grand n'importe quoi ! Ils vont donc enfin pouvoir en bénéficier !!! Par contre, pour ne pas perdre de la face, le directeur refuse qu'ils puissent bénéficier comme les autres du report des 2 heures possibles en fin de mois.

Les signataires revendiquent tous les avancées de l'accord, un grand classique.

Nous vous avons associés, vous avez reçu nos tracts au fur et à mesure pour nous contacter et participer. Sud n'a été que votre porte-parole, c'est vous qui avez fait avancer cet accord et nous sommes fiers quand nous avons réussi à faire acter vos revendications.

Nous serons le seul syndicat à ne pas participer à la commission de suivi, La Poste fait le choix de donner la primeur des informations aux signataires...

Pour continuer à vous défendre au mieux, faites-nous parvenir les infos.

**N'hésitez pas : contactez nous !
bfposte@sudptt.fr**